

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Artiguedieu, salle des séances, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Aurélie BARBE, M. Jérôme MOROSI, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Virginie PIROVANO, M. Daniel DANFLOUS.

Membres absents : Mme JACQUEY DATAS absente et excusée

Mme Katya DOUCET est absente excusée

M. Bastien PORTA est absent excusé

M. Christian WARNIEZ est absent excusé

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Restauration du tableau de Smets de l'église d'Artiguedieu

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'état critique dans lequel se trouve le tableau exposé dans l'église d'Artiguedieu. Il précise que cette œuvre est Inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1997, puisqu'elle a été réalisée en 1749 par le célèbre peintre du XVIIIème siècle Jean-Baptiste Smets. Le tableau, qui représente le Christ en croix, est accroché dans l'entrée de la nef.

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a pris contact avec un agent de la DRAC Occitanie (direction régionale des affaires culturelles), afin de faire réaliser un devis pour la restauration de l'œuvre. L'atelier du Lauragais, habilité par la DRAC a fourni une estimation pour la restauration de la toile. Il travaille en collaboration avec l'atelier Sophie Nicolas qui a estimé la restauration du cadre du tableau.

M. le Maire précise que cette restauration peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de la DRAC et de la Région Occitanie. Le plan de financement est alors le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Tableau ISMH		DRAC Occitanie 30%	4 195€
Toile	5 655€	Région Occitanie 20%	2 797€
Cadre	8 330€	Autofinancement 50%	6 993€
TOTAL	13 985€	TOTAL	13 985€

Après discussion et échanges de point de vue, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la restauration du tableau de Smets ;
- De valider les devis proposés ;
- De valider le plan de financement et de faire les démarches de demande subventions auprès de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie ;
- De charger Monsieur le Maire de toute démarche pour organiser au mieux cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire,
François RIVIERE

